

États financiers de



Health Sciences North
Horizon Santé-Nord

et le rapport de l'auditeur indépendant sur ces états

Exercice terminé le 31 mars 2024



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Times Square
1760, rue Regent, unité 4
Sudbury (ON) P3E 3Z8
Canada
Téléphone 705 675 8500
Télécopieur 705 675 7586

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au conseil d'administration d'Horizon Santé-Nord

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints d'Horizon Santé-Nord « l'entité », qui comprennent

- l'état de la situation financière au 31 mars 2024
- l'état des résultats pour l'exercice terminé à cette date
- l'état de l'évolution des actifs net (insuffisance) pour l'exercice terminé à cette date
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date
- ainsi que les notes, qui comprennent un sommaire des principales conventions comptables et d'autres informations explicatives

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2024, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;



Page 3

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'entité du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit;

KPMG A.N.L. / S.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Sudbury (Canada)

le 6 juin 2024

HORIZON SANTÉ-NORD

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2024, avec informations comparatives pour 2023

(En milliers de dollars)

	2024	2023
Revenus :		
Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est et ministère de la Santé	410,611 \$	337 248 \$
Action Cancer Ontario	90 955	83 397
Programmes spécifiquement financés	57 311	54 108
Services aux patients	42 921	36 667
Autres	59 865	57 056
Amortissement - apports reportés afférents à l'équipement	3 539	3 759
	665 202	572 235
Dépenses :		
Salaires	282 768	249 390
Avantages sociaux	83 454	81 374
Rémunération du personnel médical	39 064	36 726
Fournitures et autres	97 566	83 801
Intérêts sur la dette à long terme	1 384	1 017
Médicales et chirurgicales	44 679	42 151
Produits pharmaceutiques	59 320	55 651
Programmes spécifiquement financés	57 554	54 137
Amortissement - équipement	12 459	12 362
	678 248	616 609
Insuffisance des revenus sur les dépenses avant l'élément sous-noté	(13 046)	(44 374)
Financement de la pandémie du ministère de la Santé (note 18)	2 998	48 899
Excès (insuffisance) des revenus sur les dépenses provenant des opérations de l'Hôpital	(10 048)	4 525
Amortissement - bâtiments	(13 703)	(12 243)
Amortissement - apports reportés afférents aux bâtiments	10 474	10 416
Excès (insuffisance) des revenus sur les dépenses avant les éléments ci	(13 277)	2 698
Subventions liés à la loi 124 (note 7)	17 375	-
Passifs liés à la loi 124 (note 7)	(4 446)	(16 783)
Insuffisance des revenus sur les dépenses	(348) \$	(14 085) \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

HORIZON SANTÉ-NORD

État de la situation financière

Au 31 mars 2024, avec informations comparatives pour 2023
(En milliers de dollars)

	2024	2023
Actif		
Actif à court terme :		
Encaisse	93 712 \$	29 777 \$
Comptes à recevoir (note 3)	58 827	68 228
Stocks	11 459	11 170
Dépenses payées d'avance	8 572	9 274
	172 570	118 449
Créances à long terme	100	200
Immobilisations (note 4)	406 056	390 841
	578 726 \$	509 490 \$
Passif et net insuffisance		
Passif à court terme :		
Comptes à payer et frais courus (note 6)	205 641 \$	157 945 \$
Passifs liés à la loi 124 (note 7)	5 774	16 783
Versements sur obligations à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 11)	3 520	2 196
	214 935	176 924
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 8)	7 719	6 529
Apports reportés	356	381
Apports reportés afférents aux immobilisations (note 9)	267 559	266 810
Avantages sociaux futurs (note 10)	33 870	33 409
Obligations à long terme (note 11)	61 064	31 866
	585 503	515 919
Net insuffisance	(6 777)	(6 429)
	578 726 \$	509 490 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

HORIZON SANTÉ-NORD

État de l'évolution des actifs net (insuffisance)

Exercice terminé le 31 mars 2024, avec informations comparatives pour 2023
(En milliers de dollars)

	2024	2023
Actifs nets (insuffisance), début de l'exercice	(6 429) \$	7 656 \$
Insuffisance des revenus sur les dépenses	(348)	(14 085)
Net insuffisance, fin de l'exercice	(6 777) \$	(6 429) \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

HORIZON SANTÉ-NORD

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2024, avec informations comparatives pour 2023
(En milliers de dollars)

	2024	2023
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation :		
Excès (insuffisance) des revenus sur les dépenses	(348) \$	(14 085) \$
Rajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	26 162	24 605
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(14 013)	(14 175)
Augmentation de l'obligation au titre des prestations constituées	461	856
Augmentation de l'obligation liées à la mise hors service d'immobilisations	1 190	-
	13 452	(2 799)
Variation des postes de fonds de roulement ne constituant pas d'encaisse (note 12)	46 501	18 553
	59 953	15 754
Flux de trésorerie provenant des activités d'immobilisations :		
Acquisition d'immobilisations :		
- équipement	(29 811)	(42 581)
- bâtiments	(11 566)	(3 445)
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations	14 762	7 491
	(26 615)	(38 535)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement :		
Diminution des créances à long-terme	100	568
Diminution des apports reportés	(25)	(15)
Augmentation des obligations à long terme	30 522	8 606
	30 597	9 159
Augmentation (diminution) de l'encaisse	63 935	(13 622)
Encaisse, début de l'exercice	29 777	43 399
Encaisse, fin de l'exercice	93 712 \$	29 777 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

HORIZON SANTÉ-NORD

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2024

(En milliers de dollars)

Horizon Santé-Nord (« l'Hôpital ») fut constitué le 30 juin 1997 en vertu des lois de l'Ontario et est exonéré de l'impôt sur le revenu en vertu de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu.

1. Principales conventions comptables :

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, incluant les normes de la section 4200 pour les organismes gouvernementales sans but lucratif.

(a) Constatation des revenus :

L'Hôpital comptabilise ses apports, incluant les subventions gouvernementales et les dons, en utilisant la méthode du report.

Aux termes de la Loi sur l'assurance vie et les règlements qui s'y rattachent, l'Hôpital est financé principalement par la province de l'Ontario conformément aux dispositions budgétaires établies par le ministère de la Santé (le «MS»), et le Santé Ontario Nord-Est (le «SONE»). Les subventions de fonctionnement sont constatées à titre de revenus au cours de l'exercice ou des exercices où les dépenses correspondantes sont constatées. Les subventions approuvées mais non reçues à la fin d'une période comptable sont inscrites aux débiteurs. Lorsqu'une partie d'une subvention vise une période ultérieure, elle est reportée et constatée dans cette période.

Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports grevés d'affectations d'origine externe, sont constatés à titre de revenus au cours de l'exercice ou des exercices où les dépenses correspondantes sont constatées.

Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations sont reportés et amortis par imputation aux résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire, à un taux égal à celui de l'amortissement des immobilisations en question.

Les revenus des patients et autres services sont comptabilisés lorsque le service est fourni.

(b) Stocks :

Les stocks sont évalués au coût moyen pondéré ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux. Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

HORIZON SANTÉ-NORD

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2024

(En milliers de dollars)

1. Principales conventions comptables (suite) :

(c) Immobilisations :

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Les immobilisations acquises aux termes de contrats de location-acquisition sont à l'origine constatées à la valeur actualisée des paiements minimums futurs exigibles en vertu des contrats puis amorties sur leur durée de vie estimative. Les remplacements de matériel léger sont passés en dépenses au cours de l'exercice où le remplacement a lieu.

Les projets en cours ne sont pas amortie avant l'achèvement du projet et le début de l'exploitation des installations.

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

Bâtiments et améliorations aux terrains	2 % - 10 %
Mobilier et équipement	5 % - 20 %
Technologie de l'information	7 % - 33 %

Dans l'année d'acquisition, l'amortissement est calculé en utilisant la moitié du taux annuel qui serait autrement imputé.

Les actifs à long terme, incluant les immobilisations corporelles sujet à l'amortissement, sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La recouvrabilité est mesuré en comparant la valeur comptable de l'actif à l'estimation au total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de l'actif. Si la valeur comptable de l'actif excède le total de l'estimation des flux de trésorerie non actualisés une perte de valeur doit être constatée au montant par lequel la valeur comptable de l'actif excède sa juste valeur. En l'absence de prix cotés des marchés actifs, l'Hôpital utilise les flux de trésorerie futurs actualisés dont le taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie reflète les hypothèses qui sont compatibles avec les hypothèses inhérentes aux flux de trésorerie estimatifs comme une estimation de la juste valeur.

Les actifs à long terme destinés à être sortis sont présentés séparément dans l'état de la situation financière au moindre de leur valeur comptable ou sa juste valeur diminuée des frais de vente. De plus, ceux-ci ne sont plus amortis. Les actifs et les passifs d'un groupe à sortir classés comme destiné à la vente sont présentés séparément dans les sections de l'actif et du passif de l'état de la situation financière respectivement.

HORIZON SANTÉ-NORD

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2024

(En milliers de dollars)

1. Principales conventions comptables (suite) :

(d) Entités apparentées :

Les notes aux états financiers incluent un sommaire combiné de la situation financière, des résultats et des flux de trésorerie des entités suivantes (note 14) :

Fondation Horizon Santé-Nord
Fondation du Nord en cancérologie
Association des bénévoles d'Horizon Santé-Nord
Sudbury Hospital Services
Sudbury Vascular Laboratory Ltd.
Institut de recherche d'Horizon Santé-Nord (« IRHSN »)
Fondation Enfants NEO
One Health Information Technology Services

L'investissement dans l'entité apparentée en propriété exclusive, Sudbury Vascular Laboratory Ltd., et la coentreprise, One Health Information Technology Services, sont consolidés selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation. Les autres entités ne sont pas consolidées.

(e) Avantages sociaux futurs :

L'Hôpital accumule ses obligations au titre des régimes d'avantages sociaux des employés. Le coût des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi gagnés par les employés est établi par calculs actuariels à l'aide de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et de l'hypothèse la plus probable, selon la direction, quant à l'âge de retraite des employés et aux coûts prévus des services de santé.

Les gains (pertes) actuariels proviennent de changements aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations. Les gains actuariels (pertes actuarielles) nets sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée moyenne résiduelle d'activité des employés actifs. La période moyenne de service des employés actifs couvert par le régime d'avantages sociaux est de 10,9 années.

Les coûts de services passés découlant des modifications des régimes sont immédiatement constatés dans la période dans laquelle les modifications des régimes ont lieu.

L'Hôpital est membre du Health Care of Ontario Pension Plan (le « régime »), un régime interentreprises à prestations déterminées. Pour ce régime, l'Hôpital a adopté des principes comptables propres à un régime à cotisations déterminées, parce qu'il n'y a pas suffisamment d'information pour l'application de principes comptables relatifs à un régime à prestations déterminées. L'Hôpital inclut au titre des dépenses liées au régime le coût des services rendus de l'exercice, l'amortissement des coûts des services passés et les coûts de l'intérêt associé aux futures cotisations de l'employeur au régime pour les services passés des employés.

HORIZON SANTÉ-NORD

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2024

(En milliers de dollars)

1. Principales conventions comptables (suite) :

(f) Utilisation d'estimations :

La préparation d'états financiers exige que la direction produit des estimations et formule des hypothèses qui influent la valeur comptable des actifs et des passifs et sur les informations relatives aux actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges des périodes de déclaration. Les éléments significatifs qui sont sujets à ces estimations et hypothèses incluent la valeur comptable des immobilisations, l'évaluation des provisions pour moins-value des débiteurs, l'évaluation des instruments financiers, ainsi que les actifs et obligations reliés aux avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Ces estimations sont révisées périodiquement et, lorsque des ajustements sont nécessaires, ils sont inscrits aux bénéfices de l'exercice durant laquelle ils deviennent apparents.

De plus, la mise en œuvre par l'Hôpital des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations conformément à la norme PS3280 a nécessité que la direction établisse des estimations concernant la durée de vie utile des immobilisations corporelles et les coûts de mise hors service prévus.

Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

(g) Ajustements de subventions :

L'Hôpital reçoit des subventions du SON, du MS et d'Action Cancer Ontario (« CCO ») pour des services spécifiques. Conformément aux accords pertinents, si l'Hôpital ne rencontre pas des niveaux d'activités spécifiques le SON, le MS ou le CCO peut demander des remboursements. S'il y avait obligation d'acquitter un montant, le remboursement qui en résulterait serait imputé aux résultats de l'exercice lorsque le montant deviendrait redevable. Si les programmes et activités spécifiques encourent un déficit, les recouvrements seraient imputés dans l'exercice au cours duquel les montants seront reçus.

(h) Services contribués :

Un nombre considérable de bénévoles contribuent une quantité significative de leur temps tous les ans. Étant donné la difficulté d'estimer la juste valeur marchande de leur service, les services contribués ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

(i) Instruments financiers :

Tous les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur dans l'état de la situation financière au moment de la comptabilisation initiale.

Tous les placements, s'il-y-a lieu, détenus sous forme d'instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont comptabilisés à leur juste valeur. La direction a choisi de comptabiliser les placements à la juste valeur car ils sont gérés et évalués sur la base de la juste valeur. Les instruments dérivés autonomes qui ne sont pas des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont ultérieurement comptabilisés à la juste valeur.

Les variations non réalisées de la juste valeur sont constatées dans l'état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à ce qu'ils soient réalisés, au moment où ils sont transférés à l'état des résultats.

HORIZON SANTÉ-NORD

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2024

(En milliers de dollars)

1. Principales conventions comptables (suite) :

(i) Instruments financiers (suite) :

Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont imputés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés.

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la fin de l'exercice. Lorsqu'une baisse de la juste valeur est permanente, le montant de la perte est constaté dans l'état des résultats et tout gain latent est réglé à travers l'état des gains et pertes de réévaluation. En vente, l'état des gains et pertes de réévaluation liés à cet instrument sont repris et comptabilisé dans l'état des résultats.

(j) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations :

L'Hôpital reconnaît la valeur équitable d'une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations (« OMDI ») lorsque tous les critères suivants sont remplis :

- il existe une obligation juridique qui oblige l'entité à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle;
- l'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu;
- il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés; et
- il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Un passif lié au retrait des matériaux contenant de l'amiante dans certaines installations de l'Hôpital a été reconnu sur la base des dépenses futures estimées. Les coûts réels de remise en état engagés sont imputés au OMDI dans la mesure du passif enregistré. Les écarts entre les coûts réels de remise en état engagés et le passif associé enregistré dans les états financiers consolidés sont reconnus dans l'état des opérations au moment de la remise en état.

2. Changement de politiques comptables :

Le 1er avril 2023, l'Hôpital a adopté la norme comptable du secteur public SP 3400 - *Revenus*. La nouvelle norme comptable établit un cadre unique pour catégoriser les revenus afin d'améliorer la cohérence de la reconnaissance des revenus et de leur mesure. Au 31 mars 2024, l'Hôpital a déterminé que l'adoption de cette nouvelle norme n'a pas eu d'impact sur les montants présentés dans les états financiers.

HORIZON SANTÉ-NORD

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2024

(En milliers de dollars)

3. Comptes à recevoir :

	2024	2023
SONE et MS	22 788 \$	24 689 \$
Patients	11 603	10 547
Hôpitaux et agences	5 751	3 677
Agence du revenu du Canada (TVH)	3 988	3 829
CCO	8 040	7 786
Versements des créances à long terme échéant à moins d'un an	100	879
Autres	9 293	19 557
	61 563	70 964
Moins la provision pour créances douteuses	(2 736)	(2 736)
	58 827 \$	68 228 \$

4. Immobilisations :

	2024		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains	3 767 \$	– \$	3 767 \$
Bâtiments et améliorations aux terrains	204 771	105 858	98 913
Mobilier et équipement	203 674	150 983	52 691
Technologie de l'information	105 880	83 133	22 747
Actifs acquis en vertu d'un contrat de location acquisition	5 133	5 133	–
Projet d'expansion des immobilisations - bâtiments	296 987	114 917	182 070
Projet d'expansion des immobilisations - équipement	53 446	53 407	39
Projets en cours	45 829	–	45 829
	919 487 \$	513 431 \$	406 056 \$

HORIZON SANTÉ-NORD

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2024

(En milliers de dollars)

4. Immobilisations (suite) :

	2023		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains	3 767 \$	— \$	3 767 \$
Bâtiments et améliorations aux terrains	188 228	100 667	87 561
Mobilier et équipement	183 357	142 630	40 727
Technologie de l'information	103 982	79 186	24 796
Actifs acquis en vertu d'un contrat de location acquisition	5 133	5 133	—
Projet d'expansion des immobilisations - bâtiments	296 987	107 545	189 442
Projet d'expansion des immobilisations - équipement	53 446	53 383	63
Projets en cours	44 485	—	44 485
	879 385 \$	488 544 \$	390 841 \$

5. Endettement bancaire :

L'Hôpital a coordonné certaines facilités de crédit qui incluent une marge d'exploitation à vue de 40 millions \$. Ces facilités portent intérêt au taux préférentiel du banquier moins 0,85 % (2023 - taux préférentiel du banquier moins 0,85 %).

6. Comptes à payer et frais courus :

	2024	2023
Comptes à payer et frais courus :		
- opérations	70 835 \$	47 114 \$
- immobilisations	2 327	2 217
- SONE et MS	51 631	33 820
- CCO	6 649	3 472
Frais courus :		
- salaires	23 512	18,687
- indemnités de vacances	24 641	22 611
- congés de maladie	65	85
Revenus reportés	25 981	29 939
	205 641 \$	157 945 \$

HORIZON SANTÉ-NORD

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2024

(En milliers de dollars)

7. Loi 124:

Le 29 novembre 2022, la Cour supérieure de l'Ontario a rendu une décision déclarant la *Loi de 2019 visant à protéger un secteur public viable pour les générations futures*, connue sous le nom de loi 124, nulle et sans effet. Cette décision a déclenché des dispositions de réouverture qui ont nécessité de nouvelles négociations avec certains groupes syndicaux sur la rémunération pour les années qui étaient précédemment plafonnées par la législation.

L'Hôpital a enregistré des passifs basés sur les montants de règlement ultérieurs et l'estimation de la direction des montants de règlement potentiels.

Les impacts continus des dispositions de réouverture sont reflétés dans les taux de salaire actuels de l'Hôpital et sont inclus dans le montant rapporté des salaires et des traitements.

Le MS a fourni à l'Hôpital un financement pour compenser une partie du coût des ajustements de salaire rétroactifs, ainsi que les impacts continus jusqu'au 31 mars 2024.

8. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations:

L'Hôpital a provisionné des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations liées à l'exigence légale de retrait ou de remédiation de matériaux contenant de l'amiante dans certains bâtiments appartenant à l'Hôpital. L'obligation est déterminée sur la base des flux de trésorerie estimés non actualisés qui seront nécessaires à l'avenir pour retirer ou remédier les matériaux contenant de l'amiante conformément à la législation en vigueur.

La variation de l'obligation estimée au cours de l'exercice se décompose comme suit :

	2024	2023
Solde, début de l'exercice	6 529 \$	6 529 \$
Plus : dépense d'accrétion	1 190	—
Moins : obligations réglées au cours de l'exercice	—	—
Solde, fin de l'exercice	7 719 \$	6 529 \$

HORIZON SANTÉ-NORD

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2024

(En milliers de dollars)

9. Apports reportés afférents aux immobilisations :

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent le solde non amorti et non dépensé des dons et subventions reçus pour l'acquisition d'immobilisations. Les détails de la continuité de ces fonds sont comme suit :

	2024		2023
Solde, début de l'exercice	266 810	\$	273 494 \$
Apports additionnels reçus au cours de l'exercice			
Équipement et bâtiments :			
SONE et MS	9 331		3 113
CCO	2 577		2 632
Fondation du Nord en cancérologie	16		655
Fondation Horizon Santé-Nord	2 482		775
Fondation Enfants NEO	195		268
Autres	140		(22)
	14 741		7 421
Projet d'expansion des immobilisations :			
Ville du Grand Sudbury	21		31
	14 762		7 452
Moins montants constatés en revenus au cours de l'exercice	(14 013)		(14 136)
Solde, fin de l'exercice	267 559	\$	266 810 \$

Le solde des fonds non amortis et non dépensés est composé des montants suivants :

	2024		2023
Non amorti	265 521	\$	263 855 \$
Non dépensé :			
Bâtiments	1 625		2 773
Équipement	413		182
	2 038		2 955
	267 559	\$	266 810 \$

HORIZON SANTÉ-NORD

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2024

(En milliers de dollars)

10. Avantages sociaux futurs :

L'Hôpital parraine un régime d'assurance vie et de soins médicaux et dentaires à prestations déterminées pour la plupart du personnel syndiqué à temps plein avec différents arrangements de partage des coûts tel que déterminé par les conventions collectives. La plus récente évaluation des avantages sociaux futurs a été achevée au 31 mars 2022. La prochaine évaluation du plan sera au 31 mars 2025.

L'obligation en matière de prestations est inscrite dans les états financiers comme suit :

	2024	2023
Solde, début de l'exercice	33 409 \$	32 553 \$
Ajouter : coûts des bénéfices	2 598	2 530
	36 007	35 083
Moins : contributions aux bénéfices	(2 137)	(1 674)
Solde, fin de l'exercice	33 870 \$	33 409 \$

Conformément à la plupart des régimes d'avantages sociaux postérieurs à l'emploi (autre que la pension) au Canada, le régime de l'Hôpital n'est pas préalablement capitalisé, ce qui donne lieu à un déficit du régime égal à l'obligation au titre des prestations constituées.

Les hypothèses actuarielles importantes adoptées pour mesurer les obligations en matière de prestations de l'Hôpital sont comme suit :

	2024	2023
Taux d'escompte	4,65 %	4,50 %
Tendance des coûts dentaires	5,36 %	5,14 %
Tendance initiale des soins médicaux	4,91 %	4,69 %
Tendance des coûts des soins médicaux diminuant à	4,91 %	4,69 %

11. Obligations à long terme :

	2024	2023
Dette à long-terme	64 584 \$	34 062 \$
Moins versements échéant au cours du prochain exercice	(3 520)	(2 196)
	61 064 \$	31 866 \$

HORIZON SANTÉ-NORD

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2024

(En milliers de dollars)

11. Obligations à long terme (suite) :

La dette à long terme comprend :

- (i) Prêt non renouvelable dû sur demande au montant maximal de 22 000 \$ pour financer les dépenses en immobilisations. Le prêt porte intérêt au taux de 4,42 % et nécessite des paiements mensuels combinés de 0,064\$ sur 20 ans. Cette facilité est une consolidation de diverses facilités utilisées dans les années précédentes. Au 31 mars 2024, un montant de 11 257 \$ (2023 – 12 029 \$) a été prélevé sur cette facilité.
- (ii) Prêt renouvelable dû sur demande au montant maximal de 10 400 \$ pour financer des améliorations du terrain de stationnement. Le prêt porte intérêt au taux de 2,19 % et nécessite des paiements mensuels combinés de 0,052\$ sur 20 ans. Au 31 mars 2024, un montant de 7 596 \$ (2023 - 8 051 \$) a été prélevé sur facilité.
- (iii) Prêt renouvelable dû sur demande au montant maximal de 11 700 \$ pour financer le projet de solution de gestion du capital humain. Le prêt porte intérêt au taux de 4,05 % et nécessite des paiements mensuels combinés de 0,119\$ sur 10 ans. Au 31 mars 2024, un total de 10 731 \$ (2023 – 11 700 \$) a été prélevé sur cette facilité.
- (iv) Prêt renouvelable dû sur demande de 35 000 \$ pour financer le projet de dossier de santé électronique. Le prêt porte intérêt au taux préférentiel moins 0,85 % et sera remboursé par des paiements mensuels combinés sur 10 ans. Au 31 mars 2024, un montant de 35 000\$ (2023 - 2 282 \$) a été prélevé sur cette facilité.

Les remboursements de capital de la dette à long terme sont les suivants :

2025	3 520	\$
2026	4 970	
2027	5 199	
2028	5 441	
2029	5 697	
Après	39 756	
	64 584	\$

12. Variation des postes de fonds de roulement ne constituant pas d'encaisse :

	2024	2023
Comptes à recevoir	9 401 \$	(10 315) \$
Stocks	(289)	(544)
Dépenses payées d'avance	702	2 931
Comptes à payer et frais courus	47,696	9 698
Passifs liés à la loi 124	(11 009)	16 783
	46,501 \$	18 553 \$

HORIZON SANTÉ-NORD

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2024

(En milliers de dollars)

13. Régime de pension :

Les employés de l'Hôpital sont en grande partie membres du régime, qui est un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées. Les cotisations versées au régime pendant l'année au nom des employés se chiffrent à 24 712 \$ (2023 – 21 744 \$) et sont comprises dans les avantages sociaux à l'état des résultats.

14. Autres entités :

Cette section traite des informations à fournir les obligations d'information en ce qui concerne les relations avec les organismes apparentés de l'Hôpital. La relation peut être soit un intérêt économique, l'influence notable, le contrôle conjoint ou le contrôle.

(a) Fondations et Association des bénévoles :

L'Hôpital a un intérêt économique dans la Fondation Horizon Santé-Nord. La Fondation Horizon Santé-Nord fut créée pour promouvoir et participer dans des programmes de levée de fonds pour des projets d'immobilisations et pour assister dans tous les aspects de la recherche médicale entamée. Au 31 mars 2024, le montant dû à l'Hôpital de la Fondation était 369 \$ (2023 - 322 \$). Durant l'année, l'Hôpital a reçu des dons de la Fondation Horizon Santé-Nord s'élevant à 2 919 \$ (2023 – 1 620 \$).

L'Hôpital a un intérêt économique dans la Fondation du Nord en oncologie. La Fondation du Nord en oncologie fut créée pour promouvoir et participer dans des programmes de levée de fonds à travers la région Nord-Est de l'Ontario pour supporter la recherche en oncologie et les programmes de soins du Programme régional de oncologie. Au 31 mars 2024, le montant dû à l'Hôpital de la Fondation du Nord en oncologie était 250 \$ (2023 – 1 264 \$). Durant l'année, l'Hôpital a reçu des dons de la Fondation du Nord en oncologie s'élevant à 267 \$ (2023 -1 040 \$).

L'Hôpital a un intérêt économique dans l'Association des bénévoles d'Horizon Santé-Nord. L'Association fut créée pour promouvoir et participer dans des programmes de levée de fonds pour des projets d'immobilisation, des projets communautaires liés à la santé et des activités de bénévoles. Au 31 mars 2024, le montant dû à l'Hôpital de l'Association était néant \$ (2023 - néant \$).

L'Hôpital a un intérêt économique dans la Fondation Enfants NEO. La Fondation Enfants NEO fut créée pour promouvoir et participer dans des programmes de levée de fonds pour soutenir les services, les projets d'immobilisations et la recherche pour les jeunes patients. Au 31 mars 2024, le montant dû à l'Hôpital de la Fondation était de 231 \$ (2023 - 186 \$). Durant l'année, l'Hôpital a reçu des dons de la Fondation Enfants NEO s'élevant à 479 \$ (2023 - 433 \$).

HORIZON SANTÉ-NORD

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2024

(En milliers de dollars)

14. Autres entités (suite) :

(b) Sudbury Vascular Laboratory Ltd.:

Sudbury Vascular Laboratory Ltd. fût créé afin d'exploiter un laboratoire vasculaire. L'Hôpital contrôle Sudbury Vascular Laboratory.

Au 31 mars 2024, Sudbury Vascular Laboratory Ltd. avait des avances de 416 \$ (2023 - 133 \$) dus à l'Hôpital.

L'information financière pour 2024 n'était pas disponible à la date du rapport de l'auditeur indépendant.

L'information financière sommaire pertinente de Sudbury Vascular Laboratory Ltd. se détaille comme suit :

	2023	2022
Situation financière :		
Total des actifs	1 175 \$	1 115 \$
Total des passifs	445	534 \$
Actifs nets	730	581
	1 175 \$	1 115 \$
Résultats des opérations :		
Total des revenus	1 969 \$	1 983 \$
Total des dépenses	1 820	1 917
Excès des revenus sur les dépenses	149 \$	66 \$
Flux de trésorerie :		
Encaisse provenant du fonctionnement	75 \$	231 \$
Encaisse provenant des activités de financement et d'investissement	2	(538)
Augmentation (diminution) de l'encaisse	77 \$	(307) \$

(c) Institut de recherche d'Horizon Santé-Nord :

IRHSN a été créé le 1^{er} avril 2012 pour établir un centre d'excellence en recherche, éducation et formation relatif à la santé et la distribution de soins de santé. L'Hôpital a une influence notable sur l'IRHSN, une entité sans capital-actions exonéré d'impôt. Au 31 mars 2024, le montant dû à l'IRHSN de la part de l'Hôpital était de 824 \$ (2023 – 172 \$).

HORIZON SANTÉ-NORD

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2024

(En milliers de dollars)

14. Autres entités (suite) :

(d) One Health Information Technology Services:

ONE Health Information Technology Services (ONE HITS) est une organisation de services partagés établie dans le but de fournir des services de technologie, de systèmes d'information ainsi que des services connexes de mise en œuvre et de soutien en capital aux hôpitaux participants du Nord-Est de l'Ontario, sur la base du recouvrement intégral des coûts. HSN exerce une influence significative sur ONE HITS, détenant une part proportionnelle de 33,59 % des droits de vote et des besoins de financement. Les montants dus par/à ONE HITS, respectivement 1 960 \$ (2023 – 6 144 \$) et 1 523 (2023 – 255 \$), sont inclus dans les comptes à recevoir et les comptes à payer et frais courus déclarés par l'Hôpital au 31 mars 2024.

Les informations financières de ONE HITS pour l'année 2024 n'étaient pas disponibles à la date du rapport d'audit.

	2024	2023
Situation financière :		
Total des actifs	15 650 \$	16 578 \$
Total des passifs	15 650	16 578 \$
Actifs nets	–	–
	15 650 \$	16 578 \$

Résultats des opérations :

Total des revenus	4 037 \$	2 120 \$
Total des dépenses	4 037	2 120
Excès des revenus sur les dépenses	– \$	– \$

	2024	2023
Flux de trésorerie :		
Encaisse provenant du fonctionnement	2 028 \$	1 649 \$
Encaisse provenant des activités de financement et d'investissement	(1 178)	(588)
Augmentation de l'encaisse	850 \$	1 061 \$

HORIZON SANTÉ-NORD

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2024

(En milliers de dollars)

15. Éventualités :

(a) Litiges et affaires légales :

L'Hôpital est impliqué dans certains litiges et affaires légales dont les résultats ne sont pas encore déterminables. En ce qui concerne ces litiges et affaires légales, s'il y avait obligation d'acquitter une réclamation la perte qui en résulterait serait imputée aux résultats de l'exercice alors en cours. La direction considère que ces affaires sont atténuées par une protection d'assurance adéquate.

(b) Matières d'emploi :

Dans le cours normal des opérations, l'Hôpital est impliqué dans certaines négociations relatifs à l'emploi et a comptabilisé des passifs basés sur les estimations de la direction relatif au montant des règlements potentiels lorsque ces montants peuvent être déterminés avec assurance raisonnable.

16. Risques financiers et concentration du risque de crédit :

(a) Risque de crédit :

Le risque de crédit correspond au risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles résultant dans une perte financière. L'Hôpital est exposé au risque de crédit relativement aux comptes clients et aux autres investissements.

L'Hôpital évalue les comptes clients sur une base continue et crée des créances douteuses pour les sommes qui ne sont pas recouvrables. Au 31 mars 2024, l'exposition maximum au risque de crédit pour l'Hôpital s'agit de la valeur comptable de ces actifs.

La direction estime que le risque de crédit est minimal car la plupart des balances des comptes clients est recueillies en temps opportun.

L'Hôpital suit une politique de placement approuvée par le conseil d'administration. Au 31 mars 2024, l'exposition maximum au risque de crédit pour l'Hôpital s'agit de la valeur comptable de ces actifs.

Il n'y a pas eu de changement significatif en matière de l'exposition aux risques de crédit en 2023.

(b) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité est le risque que l'Hôpital sera incapable de remplir ses obligations en temps opportun ou à un coût raisonnable. L'Hôpital gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins d'exploitation. L'Hôpital prépare les prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose de fonds suffisants pour s'acquitter de ses obligations.

Les comptes fournisseurs et les charges à payer sont généralement exigibles dans les 60 jours suivant la date de la facture.

Il n'y a pas eu de changement significatif en matière de l'exposition aux risques de liquidités en 2023.

HORIZON SANTÉ-NORD

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2024

(En milliers de dollars)

17. Information comparative :

La présentation de certains chiffres correspondants ont été change, ou applicable, a fin de conformer avec la présentation des états financiers de l'année courante. Ses changements n'ont pas d'impact sur l'excédent des revenus sur les charges pour l'exercice antérieur.

18. Financement du ministère de la Santé en cas de pandémie :

Dans le cadre de la pandémie de coronavirus en cours (« COVID-19 »), le MS avait établi plusieurs programmes de financement destinés à aider les hôpitaux à faire face aux coûts d'exploitation et d'immobilisations supplémentaires et aux réductions des revenus résultant de la COVID-19. Dans le cadre de ces programmes de financement, le MS avait permis aux hôpitaux de réorienter les fonds inutilisés de certains programmes vers les pressions budgétaires grâce à un rapprochement de financement à grande échelle. Ces programmes de financement ont cessés au cours de l'exercice en cours.

Le financement restant en cas de pandémie est associé aux activités continues des laboratoires et des centres d'évaluation, ainsi qu'au financement continu pour soutenir les ressources humaines en santé.

Au cours des années précédentes, la direction avait développé une estimation des revenus du MS pour la COVID-19 basée sur les directives les plus récentes fournies par le MS et sur les impacts de la COVID-19 sur les opérations, les revenus et les dépenses de l'Hôpital. À la suite du processus d'estimation de la direction, l'Hôpital avait déterminé une gamme de montants raisonnablement possibles qui étaient considérés par la direction comme réalistes, justifiables et conformes aux directives fournies par le ministère de la Santé. Cependant, étant donné le potentiel d'ajustements futurs par le ministère de la Santé en fonction de leur détermination des dépenses et du financement admissible, l'Hôpital avait reconnu les revenus liés à la COVID-19 en se basant sur la partie inférieure de la gamme. Tout ajustement de l'estimation par la direction des revenus du ministère de la Santé sera reflété dans les états financiers de l'Hôpital de l'année du règlement.

HORIZON SANTÉ-NORD

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2024

(En milliers de dollars)

18. Financement du ministère de la Santé en cas de pandémie (suite):

Les détails du financement du MS pour la COVID-19 comptabilisé en tant que revenu sont résumés ci-dessous :

	2024	2023
Financement du laboratoire COVID-19	2 104 \$	4 467 \$
Financement du centre d'évaluation COVID-19	856	1 848
Financement de la paie en cas de pandémie	38	3 124
Financement des dépenses d'exploitation supplémentaires de la COVID-19	–	2 272
Financement de la prévention et de la lutte contre la COVID-19	–	1 910
Financement de lit de capacité supplémentaire	–	25 063
Autre financement en cas de pandémie	–	4 418
Rapprochement du financement global pour les autres coûts éligibles et les pertes de revenus	–	9 078
	2 998	52 180
Moins : provision pour ajustements ministériels	–	(3 281)
	2 998 \$	48 899 \$

En plus de ce qui précède, l'Hôpital a également comptabilisé néant \$ (2023 - 38 \$) en financement du ministère de la Santé pour les dépenses en immobilisations liées à la COVID-19, qui ont été comptabilisées comme un ajout aux apports en capital reportés au cours de l'année.